

## I

(Communications)

## CONSEIL

## DÉCISION DU CONSEIL

du 23 mai 2002

**portant nomination du président et de deux membres d'une chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)**

(2002/C 130/01)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 40/94 du Conseil du 20 décembre 1993 sur la marque communautaire <sup>(1)</sup>, et notamment ses articles 120 et 131,

vu les candidatures présentées par le conseil d'administration de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) le 17 avril 2002,

DÉCIDE:

*Article unique*

1. Monsieur Stefano SANDRI, né à Milan (Italie), le 8 juin 1938, est nommé président d'une chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2002 au 30 juin 2003.
2. Monsieur Achim BENDER, né à Schweinfurt (Allemagne), le 10 mai 1948, et monsieur Théophile M. MARGELLOS, né à Ahtènes (Grèce), le 21 novembre 1953, sont nommés membres d'une chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2002 au 31 août 2007.

Fait à Bruxelles, le 23 mai 2002.

*Par le Conseil*

*Le président*

P. DEL CASTILLO VERA

---

<sup>(1)</sup> JO L 11 du 14.1.1994, p. 1.